



VILLE DE
RICHMOND

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement numéro 353, adopté le 14 novembre 2025, modifiant le règlement de zonage numéro 108 et le règlement de démolition numéro 334.

À la suite de la séance d'information publique, tenue le 19 janvier 2026, la Ville de Richmond avise les citoyens qu'une séance de consultation publique aura lieu le 9 mars 2026 à 18 h 30, au café Les Trois Boucs, situé au 171, rue Principale Nord. Les places sont limitées. Le café et les viennoiseries seront offerts. Lors de cette étape, les participants pourront proposer des ajustements ou modifications visant à améliorer le règlement.

OBJET DU PROJET

Le projet de règlement vise à modifier le règlement de lotissement numéro 109 afin de s'aligner aux modifications faites au règlement de zonage numéro 108 et au règlement de permis et certificats numéro 111. Le projet de règlement numéro 353 vise également à modifier le règlement numéro 334 relatif aux démolitions des bâtiments afin d'inclure des critères plus précis sur la démolition des immeubles patrimoniaux.

ZONES CONCERNÉES

L'ensemble des zones du territoire municipal est visé par ce projet de règlement.

Tous les citoyens qui souhaitent obtenir de plus amples informations au sujet du contenu de cet avis peuvent appeler au 819-826-3789 poste 221 ou par courriel à : urbaniste@ville.richmond.qc.ca.

Toutes les interventions devront se dérouler dans un climat respectueux et constructif, favorisant une participation harmonieuse de l'ensemble des citoyens.

DONNÉ À Richmond (Québec), ce 18 février 2026

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et greffier-trésorier